



L.R.H.B ORAN

الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد وهران



L.R.H.B ORAN

PV CRQD N° 08 en Date du 03/01/2011

1/3

Membres Présents : Mrs KARTALI /DJ – BOUHADIBA /F - BENSAHLI /A

AFFAIRES DISCIPLINAIRES

AFFAIRE N°50 bis Ren: IRBOran – NRB Hassi Mamech S/G R1- du 25/12/2010

- ❖ Vu la feuille de match et le rapport des arbitres signalant:
- ❖ Agression du joueur MANSOURI –R/Lic N°253du club IRBO envers adversaire (joueur)
- ❖ Avertissement OFF (B) Mr. BOURAS -A. Lic/N°458 du club IRBO.
- ❖ Vu les règlements généraux FAHB.
- ❖ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières

DÉCISION

- ↪ Il est infligé une suspension de **02 ANS** au joueur MANSOURI –R/Lic N°253du club IRBO
- ↪ Il est infligé une amende de **15.000 DA** au Club IRBOran.
- ↪ Avertissement confirmé OFF (B) Mr. BOURAS -A. Lic/N°458 du club IRBO

AFFAIRE N°51 Ren: G.C.A.Tedles – H.B.C.Misserghin S/G -Chpt R1 du 31/12/2010

- ❖ Vu la feuille de match et le rapport des arbitres signalant :
- ❖ Avertissement OFF (A) Mr. AOUED -Med. Lic/N°458 du club G.C.A.Tedles.
- ❖ Mauvais comportement des joueurs BENYOUCEF .A Lic/N°374 du club G.C.A.Tedles et KRATTAR .A Lic/N°403 du club HBCM en fin de rencontre.
- ❖ Vu les règlements généraux FAHB.
- ❖ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières

DÉCISION

- ↪ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. AOUED -Med. Lic/N°458 du club G.C.A.Tedles
- ↪ Il est infligé une suspension de **02 matchs** au joueur BENYOUCEF .A Lic/N°374 du club G.C.A.Tedles.
- ↪ Il est infligé une amende de **2.500 DA** au Club G.C.A.Tedles
- ↪ Il est infligé une suspension de **02 matchs** au joueur KRATTAR .A Lic/N°403 du club HBCM
- ↪ Il est infligé une amende de **2.500 DA** au Club HBCM.

AFFAIRE N°52 Ren: M.C. Bethioua – MC Oued Tlelat S/G R2 - du 31/12/2010

- ❖ Vu la feuille de match signalant :
- ❖ Avertissement OFF (A) Mr. HOUD -A. Lic/N°026 du club MCB .
- ❖ Avertissement OFF (B) Mr. SAAD CH.B Lic/N°400 du club MCOT .
- ❖ Vu les règlements généraux FAHB
- ❖ Vu le barème des pénalités Administratives et Financière



L.R.H.B ORAN

الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد وهران



L.R.H.B ORAN

DÉCISION

- ↪ Avertissement confirmé OFF (A) Mr. HOUD -A. Lic/N°026 du club MCB
- ↪ Avertissement confirmé OFF (B) Mr. SAAD CH.B Lic/N°400 du club MCOT

2/3

AFFAIRE N°53 Ren: J.S Bethioua – O.M.S.B.A - S/G R2 - du 31/12/2010

- ❖ Vu la feuille de match et le rapport du délégué signalant :
- ❖ Défaut de présentation de licence du joueur du joueur HAMEL A.E.K (CNI) du club JSB.
- ❖ Disqualification du manager MESSAOUES. T Lic/N°239 du club OMSBA pour insulte et propos grossier envers officiel public.
- ❖ Vu les règlements généraux FAHB
- ❖ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières

DÉCISION

- ↪ Il est infligé une amende **de 300 DA au Club J.S Bethioua**
- ↪ Il est infligé une suspension de **08 matchs** au manager MESSAOUES. T Lic/N°239 du club OMSBA
- ↪ Il est infligé une amende **de 4.000 DA au Club OMSBA**

AFFAIRE N°54 Ren: USTénes - CS Oran S/G R1- du 31/12/2010

- ❖ Vu la feuille de match et le rapport du délégué signalant :
- ❖ Avertissement OFF (B) Mr. MADJI –M Lic/N°175 du club UST.
- ❖ Avertissement OFF (A) Mr. LADOUANI –S Lic/N°075 du club CSO.
- ❖ Vu les règlements généraux FAHB
- ❖ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières

DÉCISION

- ↪ Avertissement confirmé OFF (B) **Mr. MADJI –M** Lic/N°175 du club UST
- ↪ Avertissement confirmé OFF (A) **Mr. LADOUANI –S** Lic/N°075 du club CSO

AFFAIRE N°55 Ren: JSArzew – JPAin bia S/G R1- du 31/12/2010

- ❖ Vu la feuille de match signalant :
- ❖ Avertissement OFF (B) Mr. BENHADAD -R. Lic/N°199 du club JPAA.
- ❖ Vu les règlements généraux FAHB
- ❖ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières

DÉCISION

- ↪ Avertissement confirmé OFF (B) **Mr. BENHADAD -R.** Lic/N°199 du club JPAA



L.R.H.B ORAN

الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد وهران



L.R.H.B ORAN

AFFAIRE N°56 Ren: NASR ES SENIA – EL WIFAK SBA S/G R1- du 31/12/2010

- ❖ Vu la feuille de match signalant :
- ❖ Avertissement OFF (A) Mr. RAHOU -B. Lic/N°207 du club WIFAK SBA.
- ❖ Vu les règlements généraux FAHB
- ❖ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières

3/3

DÉCISION

↪ Advertisement confirmer OFF (A) **Mr.** RAHOU -B. Lic/N°207 du club WIFAK SBA.

AFFAIRE N°57 Ren: N.R.B.Hassi Mamech – H.B.Chettia S/G R1- du 31/12/2010

- ❖ Vu la feuille de match signalant :
- ❖ 2^{eme} Avertissement officiel (A) du Club HBC Mr.SALAMA-A Lic/N°347 du club HBC.
- ❖ Vu les réserves formulées sur la feuille de match par le Capitaine du club HB Chettia les joueurs LAZREUG Fethi Mohamed Hachemi Lic/N°125 et ATTALAH Mansour Lic/N°171-27 & ATTIA Benouda Lic/N°130 & KHERIEF Mohamed Lic/N° 188-27 du club NRBHM.
- ❖ Vu le paiement des droits de réserve.
- ❖ Après vérification auprès la LRHB Oran.
- ❖ Vu les règlements généraux FAHB
- ❖ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières

DÉCISION

- ↪ Les réserves de H.B.Chettia non fondées
- ↪ Il est infligé une amende de **2.500 DA** au Club HBC (2^{eme} Avertissement OFF (A))

TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE PRÉSENT PV
PRENNENT EFFET A COMPTER DU :

06/01/2011

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
BOUHADIBA. F

LE PRÉSIDENT DE LA CRQD
KARTALI - DJ